|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

Concours d’idées ouvert aux élèves et étudiants de l’enseignement agricole secondaire et supérieur, et vétérinaire sur l’année scolaire 2019/2020

**REGLEMENT DU CONCOURS**

**« Imaginez… L’élevage de veau de boucherie de demain qui réponde aux nouvelles attentes des consommateurs »**

|  |  |
| --- | --- |
| [Article **1** : Organisateur du concours](#_bookmark0) [Article **2** : Contexte et objectifs généraux](#_bookmark1) [Article **3** : Conditions de participation](#_bookmark2) [Article **4** : Attendus du concours](#_bookmark3)  [Article **5** : Périmètre du concours](#_bookmark4) [Article **6** : Calendrier](#_bookmark5)  [Article **7** : Inscription et participation](#_bookmark6) [Article **8** : Composition du dossier de](#_bookmark7)  [candidature](#_bookmark7) | [Article **9** : Sélection des lauréats et prix](#_bookmark8) [Article **10** : Avis de concours et annonce des résultats](#_bookmark9)  [Article **11** : Ressources documentaires](#_bookmark10) [Article **12** : Propriété intellectuelle](#_bookmark11) [Article **13** : Droit à l’image](#_bookmark12)  [Article **14** : Informatique et libertés](#_bookmark13) [Article **15** : Dispositions diverses](#_bookmark14) |

# Organisateur du Concours

Le concours est organisé par l’Institut de l’Elevage dans le cadre du projet CASDAR RenouVEAU en lien avec le Ministère de l’Agriculture (DGER).

# Contexte et objectifs généraux

La production de veaux de boucherie est une spécificité française qui doit relever de nouveaux défis concernant l’évolution des modes d’élevages. En effet, les citoyens-consommateurs français sont de plus en plus attentifs à la prise en compte du bien-être et la santé des animaux et aux impacts environnementaux des élevages. La filière veau de boucherie, au travers de son interprofession (Interbev Veaux), s’est saisie de ces problématiques, intégrées comme priorités dans le « Plan de filière veau » et dans la mise en œuvre d’un « Pacte pour un engagement sociétal » fin 2017, qui repose sur une démarche de responsabilité sociétale (Interbev, 2018).

Un programme de travail « RenouVEAU » financé par le CASDAR a été établi pour mettre au point des nouveaux modes de production de veaux de boucherie, innovants du point de vue du logement et des conduites alimentaires appliqués, qui permettront :

- de répondre aux nouvelles attentes sociétales en termes de bien-être et de santé de l’animal,

- de limiter l’impact environnemental du système de production,

- de proposer de nouvelles pratiques d’élevage plus durables, tant du point de vue sociétal qu’économique

- de fournir des produits qui répondent aux besoins des transformateurs et des consommateurs.

Dans ce cadre, un concours d’idées est lancé auprès des écoles d’agriculture, d’agronomie et vétérinaires sur le thème « imagine l’élevage de veaux de boucherie de demain »

Dans l’enseignement agricole secondaire et supérieur, la production de veau de boucherie est une thématique peu présente aujourd‘hui dans les programmes de formation. Or cette production est indispensable au bon équilibre de deux autres filières agricoles majeures que sont la production de viande rouge et l’industrie laitière. En effet, elle valorise les 2/3 des veaux mâles issus du troupeau laitier et 30% du lactoserum produit par l’industrie laitière. Cette thématique se positionne donc à l’interface entre ces 2 filières et offre ainsi de larges possibilités d’interdisciplinarité dans les enseignements. Ce concours est donc une opportunité pour les écoles d’intégrer une première réflexion sur cette production au sein des programmes d’enseignement et de participer à un programme de R&D. Une des finalités de ce programme RenouVEAU sera d’élaborer des supports de formation sur ces nouveaux modes de conduites des veaux de boucherie qui pourront servir à l’enseignement.

# Conditions de participation

Le concours est ouvert aux jeunes inscrits pour l’année scolaire 2019-2020 dans un établissement d’enseignement agricole public ou privé, technique ou secondaire (lycée, CFA ou CFPPA) ou dans une école d’ingénieurs en agriculture, agronomie ou vétérinaire. La participation se fait par groupe composé d’au moins 2 élèves et jusqu’à 6 maximum, d’une même classe ou non. Chaque équipe s’inscrit par l’intermédiaire d’un enseignant référent de l’établissement d’enseignement.

# Attendus du concours

Il s’agit de générer des idées nouvelles. Les candidats devront imaginer et décrire un modèle de production de veau de boucherie innovant. Le modèle de production imaginé devra répondre aux nouvelles attentes des consommateurs et de la société en termes de **bien-être et santé de l’animal et/ou d’environnement**. La *proposition* devra décrire **en 2 pages**, à partir de schémas, les 2 volets principaux du modèle de production : **le logement de l’animal et son alimentation**. La première page sera consacrée aux schémas, dessins, plans… avec annotations. La deuxième page sera consacrée à la description de l’organisation et du fonctionnement du nouveau modèle de production. **Une vidéo** accompagnera la proposition écrite afin de présenter le modèle de production innovant. Une attention particulière sera portée sur la mise en avant des points innovants dans le système de production de veau de boucherie.

Pour ce concours, au-delà du formulaire d’inscription, le dossier à remettre par les candidats est appelé de façon générique « *proposition* ».

# Périmètre du concours

La participation au concours implique la remise d’une *proposition*.

Le contenu du dossier de candidature est détaillé à l’article 8 de ce règlement.

* 1. **– Production et systèmes concernés par les *propositions***

Ce concours porte sur la production de veaux de boucherie, c’est-à-dire sur la production de viande de veau à partir de veaux issus du troupeau laitier (c’est-à-dire de mère de race laitière, le père pouvant être de race laitière, de race à viande ou croisé). Pour avoir l’appellation veau, les animaux sont abattus à moins de 8 mois d’âge. Le système de production concerne la conduite de l’animal à travers son mode de logement et son alimentation depuis le début jusqu’à la fin de l’engraissement.

* 1. **– Des *propositions* innovantes**

Les *propositions* doivent mettre en avant l’innovation sur la conduite d’élevage du veau de boucherie, notamment sur son logement et/ou sur son alimentation. Cette innovation peut être imaginée soit sur un modèle de production complétement nouveau, soit sur une partie du modèle de production (un équipement, une partie de l’alimentation, une période de la vie de l’animal…), soit à partir de l’aménagement d’un modèle de production existant.

## – Orientations recherchées dans les *propositions*

La *proposition* présentée par les candidats doit répondre à au moins un des enjeux suivant :

* + - * favoriser le bien-être des animaux,
      * améliorer la santé des veaux,
      * réduire l’impact environnemental de la production de veaux.

## – Contenu de la *proposition*

La *proposition* sera constituée de 2 pages écrites accompagnée d’une photo du groupe et d’une vidéo présentant la proposition :

* **La 1e page de la proposition (type poster, voir modèle dans le kit de participation, 8.1.)** sera composée *a minima* de :
* ***Titre*** *court et concis.*
* ***Une/des illustration(s)*** de la *proposition* : croquis, dessins, plans 2D ou 3D, photos …, ou tout autre élément graphique jugé pertinent pour la compréhension de la *proposition*.

### Des annotations des illustrations permettant de mieux comprendre leur organisation, dimensionnement, effectifs, nature des matériaux…

Cette 1e page devra respecter le **modèle imposé** (en-tête, pied de page et zones libres définies, à remettre en format .pdf pour la proposition).

Cette 1e page devra laisser une place importante à la partie illustration.

Cette 1e page des *propositions* lauréates étant destinée à être imprimés en format A1 (par l’organisateur), les candidats devront porter la plus grande attention à leur lisibilité et à la qualité des images insérées (fichiers images au minimum de 2,5 Mo, pas d’images téléchargées sur internet) afin de garantir une qualité d’impression optimale.

* + - **La 2e page de la proposition (voir modèle dans le kit de participation, 8.1.)** sera composée du descriptif du modèle de production.

Elle contiendra en en-tête **le même titre** que le poster.

Ce descriptif sera rédigé en **police Arial 11**, interligne simple, selon le modèle remis par l’organisateur en format .doc. Il ne dépassera pas 1 page. Le fichier de candidature sera remis par les participants en format .pdf.

Cette 2e page ne contiendra **aucune illustration**.

Ce descriptif visera à expliquer le fonctionnement du modèle de production.

Il **mettra en avant les innovations** du modèle de production et expliquera **en quoi ce modèle de production répond aux enjeux sociétaux en termes de bien-être animal et/ou santé animale et/ou impact environnemental**.

Cette 2e page contiendra, si cela a été le cas, les ressources utilisées (références bibliographiques,…).

Ce descriptif doit permettre au jury de comprendre la proposition et de voter.

* **Une vidéo** en format mp4 accompagnera la proposition écrite et présentera le modèle de production innovant. Elle durera au maximum 3 minutes et sa taille ne devra pas excéder 2,5 Mo.
* **Une photo** du groupe ayant participé accompagnera la proposition. Sa taille ne devra pas excéder 1 Mo.

# Calendrier

|  |  |
| --- | --- |
| * 21 octobre au 10 décembre 2019 : | 1ère annonce du concours (diffusion du tract) |
| * 6 janvier 2020 : | Diffusion du règlement, mise à disposition du kit de participation et ouverture des inscriptions. |
| * 30 avril 2020 : | Clôture des inscriptions et date limite de réception des *propositions* (bordereau d’envoi + *proposition*) |
| * Mai 2020 : | Délibération du comité de sélection |
| * Mai 2020 : | Information aux 10 *propositions* lauréates et exposition des *propositions* des 10 lauréats lors du séminaire professionnel sur « les bâtiments d’élevage de veau de boucherie de demain » pour le vote final. |
| * Juin 2020 : | Publication officielle des résultats complets et convocation des 3 groupes lauréats à la remise officielle des prix |
| * 16 septembre 2020 : | Remise des prix lors de la Porte Ouverte de la station expérimentale veau de boucherie de l’AGESEM au Rheu (35) pendant la semaine du SPACE. |

# Inscription et participation

## Etape 1 : Dépôt des inscriptions (du 6 janvier au 30 avril 2020)

Les inscriptions sont gratuites et peuvent être déposées entre le 6 janvier 2020 à 8h et le **30 avril** 2020 à 18h. Pour chaque proposition, un dossier d’inscription (bulletin d’inscription + fiche d’autorisation d’exploitation des droits d’image) est à compléter par groupe de candidats et à renvoyer dans ce délai **à l’adresse suivante** :

[sarah.dauphin@idele.fr](mailto:sarah.dauphin@idele.fr)

Les kits de participation sont téléchargeables sur le site internet d’Idele :

<http://renouveau.idele.fr>

Au sein d’un établissement d’enseignement, il est possible de déposer plusieurs candidatures qui porteront chacune sur des *propositions* différentes. Chaque élève ne peut participer qu’à une seule *proposition*. Chaque groupe d’élèves participant est composé de 2 à 6 élèves et désignera un responsable d’équipe au sein du groupe.

Chaque candidature est portée par un enseignant référent, garant de l’inscription. Au sein de l’établissement d’enseignement, un enseignant peut être référent de plusieurs candidatures. Sur la durée du concours, si l’enseignant référent déclaré lors de l’inscription change, l’organisateur devra en être avisé.

## Etape 2 : Validation de l’inscription

Dès réception du dossier d’inscription, l’organisateur procédera à une vérification de la complétude du dossier, à l’enregistrement de la candidature et **l’attribution d’un numéro de dossier** et accusera réception, par courriel à l’attention de l’enseignant référent.

**Etape 3 : Remise des propositions (avant le 30 avril 2020)**

Chaque groupe de candidatsconstituera un dossier à transmettre avant le 30 avril 2020 à 17h, par courriel à l’adresse suivante :

[sarah.dauphin@idele.fr](mailto:sarah.dauphin@idele.fr)

La taille des messages électroniques ne devra pas dépasser 5 Mo. En cas de fichiers de volume plus important, les faire transiter par une application dédiée à ce type d’envoi (lien ne nécessitant pas d’outils spécifique), comme par exemple [www.w*etransfer.com*,](http://www.wetransfer.com/) [*https://www.transfernow.net/*](https://www.transfernow.net/)*,* <https://www.grosfichiers.com/fr/>*,* [www.sendbox.fr/](http://www.sendbox.fr/)*,* ….

Pour toute question, relative au concours, s’adresser à Sarah DAUPHIN (Institut de l’Elevage) :

[sarah.dauphin@idele.fr](mailto:sarah.dauphin@idele.fr%20)  (02 99 14 77 27).

# Composition du « kit de participation », dossier d’inscription et dossier de remise des *propositions*

Tous les documents seront fournis en version informatique. L’organisateur se chargera de l’édition des documents pour les projets lauréats, qui seront exposés durant le séminaire professionnel sur le bâtiment d’élevage de veau de boucherie de demain.

## – Kit de participation

Pour chaque *proposition*, un kit de participation est téléchargeable sur le site internet d’Idele :

<http://renouveau.idele.fr>

Il est composé de :

* + - **une fiche « Comment participer »**, qui regroupe les informations essentielles extraites du règlement complet, et identifie les points clés de la procédure de participation.
    - **un bulletin d’inscription**, qui devra obligatoirement comporter la signature de l’enseignant référent et le tampon de l’établissement d’enseignement. Si plusieurs candidatures sont déposées au sein d’un même établissement, il est nécessaire d’identifier chaque candidature (indiquer un nom ou un numéro de candidature).

## Une fiche d’autorisation d’exploitation des droits d’image

## Une fiche d'attestation de remise de prix pour le responsable de l’équipe participante ainsi que pour les autres membres de l’équipe participante

* + - **Un bordereau d’envoi de la *proposition***, qui constitue le modèle de document à joindre au courriel de remise de la *proposition*.
    - **Un modèle de *proposition* (modèle pour la 1e page et modèle pour la 2e page)**, qui constitue le modèle à suivre pour la proposition à construire.

## – Dossier d’inscription (à renvoyer avant le 30 avril 2020)

Le dossier d’inscription sera composé :

* + - du bulletin d’inscription
    - de la fiche d’autorisation d’exploitation des droits d’image
    - des 2 fiches d’attestation de remise des prix.
  1. **– Dossier de remise des *propositions* (à renvoyer avant le 30 avril 2020)**

L’envoi des *propositions* devra être constitué :

* + - du bordereau d’envoi
    - de la 1e page en version .pdf
    - de la 2e page en version .pdf
    - d’une photo du groupe de candidats en version .jpg ou .png (intituler le nom du fichier par le numéro d’inscription, numéro communiqué lors de la validation de l’inscription)
    - d’une vidéo en format mp4 (intituler le nom du fichier par le numéro d’inscription)

# Sélection des lauréats et prix

## - Critères de sélection des lauréats

Quatre critères permettront d’évaluer chaque *proposition*.

* + - La qualité des éléments graphiques du modèle de production (page 1)
    - La qualité de l’argumentation (descriptif en page 2)
    - Le caractère innovant et la créativité de la *proposition*
    - La pertinence de la *proposition* pour la réponse à un ou plusieurs des trois enjeux fixés

## - Sélection de 10 lauréats

Un comité de sélection choisira 10 lauréats sur la base des critères d’évaluation précités dans l’article 9.1.

Le comité de sélection, présidé par Didier BASTIEN (Institut de l’Elevage), sera composé des membres partenaires du comité de pilotage du projet CASDAR RenouVEAU (représentants de l’Institut de l’Elevage, de l’interprofession INTERBEV-Veaux, de l’INRA, des Chambres d’agriculture, de l’enseignement agricole, des opérateurs économiques, des ONG et de la DGER). Les enseignants référents des 10 *propositions* lauréates seront avertis par courriel à la suite de la délibération. Le nom des établissements et les *propositions* des 10 lauréats seront publiés sur le site d’Idele.

## - Sélection des 3 lauréats primés

Les propositions des 10 lauréats seront exposées lors du séminaire sur « les bâtiments veau de boucherie de demain » qui se tiendra courant mai 2020. Les participants de ce séminaire éliront les 3 premiers prix parmi les 10 projets lauréats exposés. Chaque participant au colloque votera pour sa *proposition* préférée. Les résultats seront annoncés oralement à la fin du colloque, avant d’être notifiés à l’ensemble des participants.

## - Prix

Un prix sera attribué aux trois premières *propositions*.

* 1er prix : 400 €
* 2ème prix : 250 €
* 3ème prix : 100 €.

Les trois prix seront versés par chèques personnels par l’Institut de l’Elevage. Le chèque du montant du prix correspondant sera mentionné à l’ordre du responsable de l’équipe lauréate. Le responsable de l’équipe lauréate s’engage à recevoir le chèque et à le partager à parts égales entre tous les membres de l’équipe (fiche à remettre dans le dossier d’inscription).

Une remise officielle des prix est programmée **le mercredi 16 septembre à 12h lors des Portes Ouvertes de la station expérimentale de l’AGESEM au Rheu (35)** qui est organisée annuellement pendant le SPACE de Rennes. Les gagnants seront invités à cette remise des prix. En cas d’empêchement, les prix leur seront envoyés.

# Avis de concours et annonce des résultats

Le calendrier d’avis de concours et d’annonce des résultats est précisé dans les articles 7, 8 et 9.

Les procédures d’avis de concours et d’annonce des résultats par l’organisateur détaillées ci-après peuvent, en complément, être relayées à l’initiative de la DGER par tout moyen jugé pertinent et grâce à ses divers canaux d’information interne vers les réseaux de l’enseignement.

## – Avis de concours

Le concours est annoncé aux établissements d’enseignement du secondaire et du supérieur par l’Institut de l’Elevage et par l’ensemble des partenaires du projet CASDAR RenouVEAU (INTERBEV-Veaux, INRA, Chambre d’agriculture de Bretagne, AGROCAMPUS OUEST, les opérateurs économiques, BANKIVA, EPLEFPA Rethel et la DGER). Les établissements concernés sont :

* + - Les établissements d’enseignement secondaire public,
    - les établissements d’enseignement agricole secondaire privés,
    - les établissements d’enseignement supérieur agricole et agronomique (publics et privés),
    - les écoles vétérinaires.

L’annonce est faite soit par des envois directs à des enseignants ou directeurs d’établissements qui ont la charge de relayer l’information vers les équipes enseignantes et vers les élèves, soit par des articles sur les réseaux sociaux.

Le concours est également annoncé sur le site de l’Institut de l’Elevage : règlement et informations pratiques pour participer sont accessibles sur :

<http://renouveau.idele.fr>

## – Annonce des résultats

A l’issue de la sélection des 10 lauréats, et avant la tenue du séminaire professionnel sur les bâtiments veau de boucherie de demain, une première information sera faite aux participants concernés et auprès de leurs enseignants référents. A l’issue du séminaire professionnel sur « les bâtiments veau de boucherie de demain », l’ensemble des équipes participantes au concours seront avisés par courriel des résultats globaux du concours. Les résultats seront ensuite rendus publics sur la page du concours du site internet de de l’Institut de l’Elevage :

<http://renouveau.idele.fr>

# Ressources documentaires

L’Institut de l’Elevage met à disposition sur son site internet (<http://idele.fr/filieres/veaux-de-boucherie.html>) diverses ressources relatives à la production de veaux de boucherie.

# Propriété intellectuelle

En référence à l’article L113-2 du code de la propriété intellectuelle, chaque *proposition* produite par les candidats à l’occasion de ce concours est apparentée à une *œuvre collective [créée sur l'initiative d'une personne physique ou morale* (l’Institut de l’Elevage, organisateur du concours) *qui l'édite, la publie et la divulgue sous sa direction et son nom et dans laquelle la contribution personnelle des divers auteurs participant à son élaboration se fond dans l'ensemble en vue duquel elle est conçue, sans qu'il soit* *possible d'attribuer à chacun d'eux un droit distinct sur l'ensemble réalisé]*.

Par leur engagement dans le concours, les participants (lycéens-étudiants et enseignants référents), cèdent à l’Institut de l’Elevage tout droit de reproduction, de représentation et de publication des productions dans le cadre de ce concours et dans le monde entier pour la durée des droits d’auteur fixée par la législation française. Il ne pourra être prétendu à aucune rémunération au titre du droit d’auteur ni à aucune rétribution sous quelle que forme que ce soit (en dehors des trois prix prévus pour ce concours).

Les *propositions* des participants pourront faire l’objet de publications spécifiques de l’Institut de l’Elevage sous la forme écrite, audio ou vidéo, ou servir de support lors de journées d’échange dans les réseaux de l’enseignement. Chaque équipe candidate s’engage à accepter la publication de son identité collective (nom de l’établissement, nom de l’équipe ou classe(s) impliquée(s), nom et coordonnées professionnelles de l’enseignant référent) et la présentation de sa *proposition* à des fins informatives, promotionnelles ou médiatiques dans le cadre du présent concours, quel que soit le mode de diffusion de ces informations (dossier de presse, publication, exposition, etc.).

Par ailleurs, les candidats attestent et garantissent que les *propositions* émanent de leur propre création et ne constituent pas des contrefaçons ou des copies.

# Droit à l’image

En complétant et signant la fiche d’autorisation d’exploitation des droits d’image, jointe au dossier d’inscription, chaque participant (lycéen-étudiant et enseignant référent) s’engage à céder à l’organisateur et à ses partenaires le droit d’utilisation de son image, de ses nom et prénom pour l’exploitation de photographies, d’interview, de vidéos prises pendant le concours et qui pourraient être utilisées par l’organisateur et ses partenaires pour valoriser cette opération (communication interne, externe, papier, vidéo, internet) pour une durée de dix ans.

# Informatique et libertés

Pour participer au concours, les candidats doivent fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom). Ces informations seront enregistrées et sauvegardées le temps nécessaire à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l’attribution et l’acheminement des prix. Elles ne seront pas conservées au-delà de la proclamation des résultats. Au-delà du délai du concours, seule une liste des établissements ayant participé sera conservée par l’organisateur (nom des établissements, nombre et titre des candidatures par établissement, classement, courriel professionnel des enseignants référents).

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d’un droit d’opposition, d’accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les participants et leurs représentants légaux devront envoyer un courrier à l’adresse postale de l’Institut de l’Elevage, à l’attention de Sarah DAUPHIN (concours élevage veau de demain) – Institut de l’Elevage – Monvoisin – BP 85225 – 35652 LE RHEU Cedex ([sarah.dauphin@idele.fr](mailto:sarah.dauphin@idele.fr%20) – 02 99 14 77 27).

Durant toute la durée du concours et au-delà, l’organisateur s’engage à ne pas diffuser les coordonnées des participants, sans leur accord, à des tierces personnes.

# Dispositions diverses

La langue du concours est le français.

La participation à ce concours implique l’accord des concurrents et leur acceptation du présent règlement dans son intégralité. Son non-respect entraînera l’annulation de la candidature. En cas d’ambigüité et de litiges, les interprétations que donnera le président du jury du présent règlement feront autorité.

En cas de force majeure, l’Institut de l’élevage se réserve le droit de reporter, d’écourter, de prolonger ou d’annuler ce concours sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Les candidats ne pourront prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelle que nature que ce soit.

Le Rheu, le 06/01/2020